

Civ. 1e, 10 oct. 2012, n° 11-18345 [droit commun]

Pourvoi n° 11-18345

Motifs : "(...) la cour d'appel a retenu à bon droit que les règles relatives à l'attribution préférentielle sont, en raison de leur destination économique et sociale, des lois de police de sorte qu'ont vocation à s'appliquer celles que fixe la loi du lieu de situation de l'immeuble ; (...)".

Mots-Clefs: Succession
Loi applicable
Loi de police
Immeuble

Imprimé depuis Lynxlex.com

URL source:<https://www.lynxlex.com/fr/text/successions-r%C3%A8gl-6502012/civ-1e-10-oct-2012-n%C2%B0-11-18345-droit-commun/4070>